

Paris, le 15 décembre 2009

Free continue d'innover en lançant l'enregistrement de programmes TV à distance

Free enrichit une nouvelle fois son offre de services sans modifier le prix de son forfait (29,99 €/mois).

Le magnétoscope numérique, présent dans les Freebox HD et que seul Free inclut dans son forfait depuis 2006, bénéficie d'une nouvelle fonction : l'enregistrement à distance.

Désormais, les abonnés Free ont la possibilité de programmer à distance leur magnétoscope pour qu'il enregistre le contenu de leur choix.

Cette programmation peut être faite de façon très simple depuis la console de gestion de compte sur le site web de Free, accessible à partir de n'importe quelle connexion internet (rubrique « mon compte » sur la page d'accueil de [Free](http://www.free.fr)).

Plusieurs types d'enregistrements sont proposés :

- Un enregistrement immédiat : par défaut, l'enregistreur est positionné sur l'heure à laquelle l'abonné ouvre sa session. Il ne lui reste donc qu'à préciser la chaîne et la durée de l'enregistrement souhaité puis de valider pour lancer l'enregistrement.
- Un enregistrement différé, ponctuel ou périodique.
- Un enregistrement depuis le guide des programmes, avec la possibilité de définir des chaînes favorites apparaissant par défaut.

Le flux TV peut être enregistré au choix en Haute Définition (HD), en Définition Standard (SD) ou en version « Bas Débit » (MPEG4) selon les définitions proposées par les chaînes.

Suivant le débit de la ligne, il est par ailleurs possible de réaliser deux enregistrements simultanés sur un seul boîtier TV de la Freebox HD.

L'abonné peut également programmer un enregistrement sur un disque dur externe branché sur le port USB de la Freebox HD.

Enfin, ce service est disponible pour les abonnés à l'offre Multi TV¹ et leur permet ainsi de choisir le boîtier TV sur lequel l'enregistrement doit être réalisé.

Offre soumise à conditions (cf. <http://www.free.fr>), accessible aux abonnés en zones dégroupées détenteurs d'une Freebox HD et sous réserve d'éligibilité au service TV. Disponible pour les programmes sur Freebox TV à l'exception de la VoD et de certains programmes.

Le piratage nuit à la création. Le non respect des lois en vigueur notamment celles concernant la Propriété Intellectuelle et Artistique peut donner lieu à des poursuites et à des condamnations.

¹ Service optionnel Multi TV proposé à partir de 4,99 euros/mois.